

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHÂTEAUVIEUX
N° 09 – 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 19 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 14 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.
BOYER Christian qui a donné pouvoir à PACALET Nadine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Enfouissement haute tension poste Les Marins (Tranche 2).

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux aériens haute tension, situés au hameau des *Marins*, entre le Chemin du Moulin et la RD45 / Route de TALLARD.

Le Territoire d'Énergie Hautes-Alpes – SyME05 a estimé le coût des travaux à 148 187,50€, se décomposant comme suit :

Participation aux travaux d'aménagement du TE05 :

70 % du coût HT des réseaux électriques HTA soit 77 350 € HT.

- **Réseaux électriques :** 110 500 € HT

Participation communale sur l'infrastructure de communications électroniques (convention financière) :

100 % du coût TTC du génie civil + 100 % du coût HT du câblage + 12,5 % du montant total HT de l'opération soit :

- Génie civil : 23 500 € HT soit 28 200 € TTC
 - Câblage : 10 000 € HT
 - Frais de MOA : (23 500 € + 10 000 €) x 12,50 % = 4 187,50 €
- Soit 42 387,50 €.

Soit une participation prévisionnelle totale pour la Commune de 119 737,50 qui sera réajustée suivant le montant réel des dépenses effectivement réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte** l'estimatif émis par le Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes – SyME05 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à l'inscrire au budget 2025 ;
- **Acte** le fait que la réalisation des travaux est soumise à l'approbation du Budget Supplémentaire du Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes – SyME05 lors du conseil syndical du mois de juin 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,
— Michel TEXIER

Date de publication sur le site internet :

24 MARS 2025